



# Règlement du Concours de Dessin sur le Patrimoine Luxovien

**Art & Patrimoine, révéler les talents, sublimer notre héritage**

## Article 1 : Objectif du Concours

Le concours de dessin a pour but de sensibiliser les enfants au patrimoine culturel et historique de Luxeuil-les-Bains, en leur permettant d'explorer leur créativité tout en apprenant sur leur environnement.

## Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous les élèves des écoles primaires de Luxeuil-les-Bains. Les participants seront répartis en deux catégories :

- Catégorie 1 : Élèves de CP à CE2
- Catégorie 2 : Élèves de CM1 à CM2

## Article 3 : Thème du Concours

Les dessins doivent représenter un **aspect du patrimoine luxovien**. Il peut s'agir de monuments, de paysages, de traditions ou de tout autre élément qui illustre la richesse culturelle de la ville.

## Article 4 : Modalités de Participation

1. Chaque participant doit soumettre un dessin original, réalisé à la main.
2. Les dessins doivent être en format A4.
3. Les œuvres doivent être remises avec le nom et les coordonnées du participant

## Article 5 : Récompenses

Tous les participants recevront un diplôme de participation. De plus, des prix seront attribués aux meilleurs dessins de chaque catégorie, qui seront sélectionnés par un jury composé de membres de l'association organisatrice et de représentants de Géant des Beaux -Arts.

## Article 6 : Exposition des Œuvres

Les dessins sélectionnés seront exposés dans l'espace appelé **Atelier des Petits Créateurs** lors du festival Art & Patrimoine, les 6 et 7 septembre 2025. Les œuvres seront également partagées sur les réseaux sociaux de l'association et des partenaires.

## Article 7 : Droits d'Auteur

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur leurs créations. Cependant, en participant au concours, ils autorisent l'association à utiliser les images des œuvres à des fins de promotion du concours et de l'événement, sans compensation financière.

## Article 8 : Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale de ce règlement. Tout manquement aux règles établies pourrait entraîner la disqualification du participant.

## Article 9 : Contact

Pour toute question relative au concours, les participants peuvent contacter l'association à l'adresse mail suivante :

[contact@artpatrimoineluxeuil.com](mailto:contact@artpatrimoineluxeuil.com)

Association Art & Patrimoine,  
4 place de la Baille  
70300 Luxeuil les Bains  
Tél 03 84 93 57 68 / 06 50 12 86 18